

Décision arrêtant la liste des personnes autorisées à exercer à titre provisoire en France
la profession d'aide-soignant

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur,

Vu l'instruction DGOS/RH1/2022/135 relative à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ;

Vu la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'aide-soignant transmise par **Mme ROUGIER, Directrice IFAS du C.H. de SAINT-JUNIEN**, aux noms des intéressé(e)s en date du 27 juillet 2022 (date de fin de formation le 26 juillet 2022) et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1 de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,

DECIDE

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'aide-soignant est accordée aux élèves dont les noms suivent, jusqu'au 9 septembre 2022, date de proclamation des résultats :

- ~~— AMELINE (Nom d'usage CABARET) Virginie~~
- BENTATA Noria
- BROC Manon
- CAMPY (Nom d'usage MAUDRU) Céline
- CHAMOULAUD Tom
- DAUGE Marina
- DAVIS Pamela
- FADUILA Hatuati-Kolo
- FRIOT-MESRINE Corentin
- HACHETTE Sandra
- JARRAUD Prescilla
- LAKEHAL Yassine
- MAVOUNA Asmahane
- MILLE Pierre
- PENICHON (Nom d'usage LEBRAUD) Isabelle
- PEREIRA Lou

- PIQUET Lucie
- ROBERT Jordan
- ROYERE Juliette
- SOLO Marie
- TAKONG MOUMENI (Nom d'usage BOURSICAUD) Madeleine

Bordeaux, le 27 juillet 2022

P/La Préfète et par délégation,
Le Directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités

Pour le directeur régional
la directrice régionale déléguée



Chantal PETITOT